

ACCORD SALARIAL du XX XX 2013

Entre :

POLE EMPLOI représentée par son Directeur Général, Monsieur Jean BASSERES

et

Les organisations syndicales représentatives signataires

il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Mesures salariales des personnels de Pôle emploi

1. En complément des mesures salariales arrêtées unilatéralement par la Direction en 2010, il est convenu des dispositions suivantes :

La partie fixe et le point salaire sont majorés de 0,5 %.

2. Pour l'année 2011 et 2012 les parties conviennent que :

La valeur du point-salaire et la partie fixe sont majorés de 2,1 %, pour l'année 2011 ce qui correspond à l'indice INSEE pour cette Année.

Pour l'année 2012, la valeur du point-salaire et la partie fixe sont majorés de 2 %.

3. pour l'année 2013 les parties conviennent que :

La valeur du point-salaire et la partie fixe sont majorés de 2%.

Il est convenu, que cette augmentation se fera en trois fois :

- ○ A compter du 01 janvier 2013, La valeur du point-salaire et la partie fixe sont majorés de 2,6%

La partie fixe est portée à 292,5130 € et le point salaire à 7,9312 €.

- ○ A compter du 01 juin 2013, La valeur du point-salaire et la partie fixe sont majorés de 2,0%

La partie fixe est portée à 298,3632 € et le point salaire à 8,0898 €.

- ○ A compter du 01 octobre 2013, La valeur du point-salaire et la partie fixe sont majorés de 2,0%

La partie fixe est portée à 304,3304 € et le point salaire à 8,2516 €.

Les salaires des personnels surnuméraires et temporaires seront augmentés dans les mêmes conditions.

ARTICLE 2 : clause dite « de revoyure »

La Direction et les organisations syndicales conviennent de se rencontrer au **plus tard le 1^{er} novembre 2013** pour faire le point sur l'évolution générale des salaires et traitements des agents de Pôle emploi au regard des différents paramètres économiques pris en considération.

Fait à Paris le XX XX 2013

Le Directeur Général

Pour la C.F.D.T.

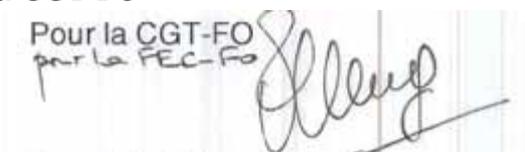
Pour la CFE-CGC

Pour la CGT

Pour la CGT

Nathalie DEPROUW

Pour la CGT-FO

Pour la CGT-FO
par la FEC-FO


Pour le SNU/FSU

Pour la FSU
Pierluigi Sabater
Sabater